



Communiqué de l'organisateur n°1



1.P ORGANISATION

Le n° visa de la Ligue est le R12 et le n° visa de la FFSA est le 103.

1.1P OFFICIELS

- Ajout de Charles QUEGUINER en commissaire Technique stagiaire. Licence n° 197271/1201
- Ghislaine GAUDET remplace Bernard et Jacqueline RUBAULT en chronométreuse ES
1-2

1.2P ELIGIBILITE

Le 10^e Rallye Régional du Morbihan compte pour le challenge FR6

3.1.10P Extension du nombre maximum d'engagés validée par la FFSA : 100.

5.2P PUBLICITE

Voir plan joint.

(sous réserve de la validation par additif à la 1^e réunion de collègue)